
Défense

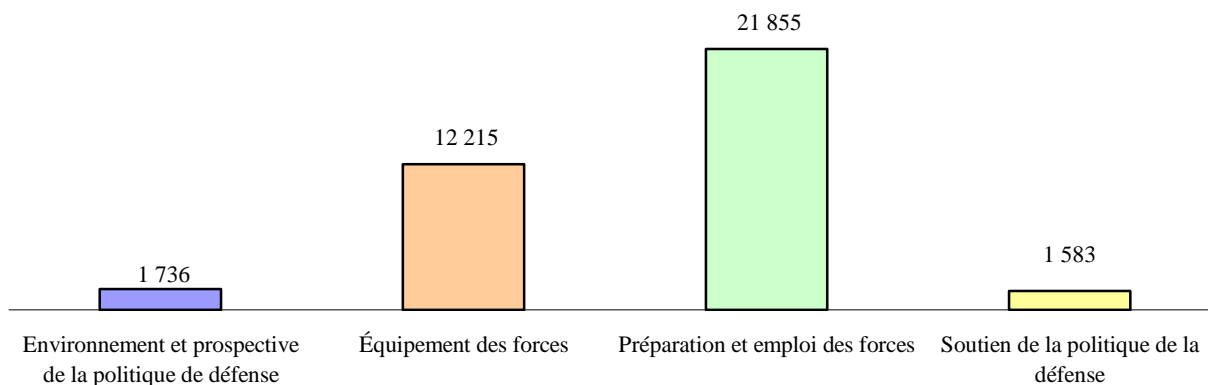
Autorisations d'engagement : 47,80 milliards d'euros
Crédits de paiement : 37,39 milliards d'euros
Emplois de l'État : 314 670 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 4 754 équivalents temps plein (ETP)

La politique de défense a pour objectif de permettre à la France de faire face aux exigences de sa sécurité et de sa défense dans un contexte international caractérisé par la multiplication des crises et la diversification des menaces. Le développement d'une politique européenne de défense concourt à cet objectif.

Le cadre des moyens humains et financiers mis à disposition du ministère de la Défense pour mener la politique de défense pour les six prochaines années est défini par le nouveau projet de loi de programmation militaire pour 2009-2014, qui découle du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Il sera soumis au Parlement avant la fin de l'année 2008.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



La mission ministérielle « Défense » est structurée en quatre programmes.

Le programme « **Environnement et prospective de la politique de défense** » (1,74 milliard d'euros) fédère l'ensemble des actions contribuant à l'élaboration de la politique de défense de la France.

Le programme « **Équipement des forces** » (12,21 milliards d'euros) a pour finalité la mise à disposition des équipements nécessaires aux armées pour qu'elles puissent satisfaire les contrats opérationnels dont elles sont responsables et qui viennent d'être revus en fonction des objectifs stratégiques de la politique de défense et de sécurité de la France définis par le Livre blanc. Grâce à la mise en œuvre des opérations d'armement du programme « Équipement des forces », les forces armées doivent bénéficier de capacités conçues et optimisées par système de forces et répondant aux priorités fixées par le Livre blanc. Un effort particulier sera notamment mis sur les capacités de connaissance et d'anticipation (satellites, radars...) et sur les équipements de protection des forces en intervention. La conception et la fabrication des équipements militaires s'inscrivant dans des contrats de long terme avec les industriels du secteur, compte tenu de la durée de vie des matériels, le ministère de la Défense bénéficiera en 2009 d'un montant important d'autorisations d'engagement qui seront affectées à des commandes globales.

Le programme « **Préparation et emploi des forces** » (21,86 milliards d'euros) regroupe les missions premières du ministère de la Défense. Cœur de son activité, il concentre plus de la moitié des crédits et près de 90 % des effectifs de la mission Défense. Il comprend les crédits de fonctionnement et de personnel consacrés aux trois armées (air, terre, mer) et constitue ainsi le programme central en matière de gestion des ressources humaines.

Le programme « **Soutien de la politique de la défense** » (1,58 milliard d'euros) est le programme de soutien du ministère de la Défense. Sous le pilotage du Secrétariat général pour l'administration (SGA), il regroupe les fonctions de direction et de soutien mutualisées au profit du ministère de la Défense et exerce quatre grands types de fonctions : celles de régulateur, de pilotage des grandes politiques, de conseil et d'opérateur.

Au delà de ces crédits budgétaires, le ministère de la Défense disposera de **ressources exceptionnelles** pour un montant total de 1 637 millions d'euros en 2009. Une partie (587 millions d'euros) permettra d'assurer une croissance au rythme de l'inflation des moyens de la mission « Défense » hors charges de pensions ; le surplus (1 050 millions d'euros) sera utilisé pour financer le pic de besoins de crédits pour les équipements qui se matérialise cette année du fait des engagements de la précédente loi de programmation militaire.

Au total, le ministère de la Défense disposera en 2009 d'une enveloppe de crédits de 32 milliards d'euros (hors pensions), soit une hausse de 5,4 %, ce qui place, de fait, la défense parmi les priorités du Gouvernement.

2. Principales orientations pour 2009-2011

2009-2011 couvre la première moitié de la nouvelle loi de programmation militaire pour 2009-2014. Sa mise en œuvre conduira les armées à adapter leur format mais aussi leurs équipements aux nouveaux contrats opérationnels qui leur ont été fixés. Ces évolutions permettront de préserver et d'améliorer la protection des Français et de notre pays, et de matérialiser plus encore notre ambition européenne et internationale.

Sur le plan financier, le maintien ou l'amélioration de la capacité opérationnelle des armées se fera grâce aux marges de manœuvres financières dégagées par la révision générale des politiques publiques (RGPP), toutes les économies réalisées étant

réinvesties au sein du ministère, ainsi que par la mobilisation de recettes exceptionnelles au-delà des ressources budgétaires. Les besoins supplémentaires de paiements relatifs aux grands programmes d'armement seront notamment couverts par des ressources exceptionnelles pour un montant cumulé sur trois ans de 3,47 milliards d'euros et des financements innovants.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

2009-2011 est la première période de mise en œuvre progressive au sein de la mission « Défense » des décisions résultant de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les réformes à engager permettront de rationaliser les différentes fonctions d'administration et de soutien aux armées tout en libérant des marges de manœuvre financières qui seront intégralement affectées au profit de l'amélioration de la condition du personnel et de la modernisation des équipements.

C'est, après la professionnalisation des hommes, celle des organismes qui est donc engagée. Cette seconde étape de transformation se concrétisera notamment par la création de bases de défense (près de 90 bases de défense dotées d'un commandement propre seront ainsi créées) et la mise sur pied d'un service interarmées de soutien. Elle passera par la mutualisation et la rationalisation des fonctions d'administration et de soutien jusqu'alors assumées par chacune des armées ainsi que par un resserrement de la carte militaire, au bénéfice de l'activité opérationnelle.

Il conviendra également de conduire la réduction des effectifs en optimisant l'emploi des dispositifs d'accompagnement, tout en veillant à préserver la qualité de la ressource humaine et la capacité opérationnelle des armées.

Plafonds 2009-2011

| En milliards d'euros | LFI 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Autorisations d'engagement | 36,08 | 47,80 | 37,02 | 38,08 |
| Crédits de paiement | 36,87 | 37,39 | 38,07 | 38,72 |

Ministre concerné :
- Défense